Le renforcement des capacités dans les pays en développement

2002/2157(INI) - 15/05/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 368 voix pour, 1 contre et 20 abstentions le rapport d'initiative de Mme Concepció FERRER (PPE-DE, E) sur le renforcement des capacités dans les pays en développement, le Parlement se rallie pleinement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 18 mars 2003). Pour l'essentiel, le Parlement estime qu'il est indispensable de repenser les méthodes de coopération en mettant l'accent sur une stratégie de développement fondée sur un renforcement des capacités et sur la prise de conscience du fait que les individus et les organisations doivent développer leurs potentialités et leurs capacités pour être en mesure d'atteindre les objectifs de développement. Tout comme sa commission au fond, il considère qu'une stratégie de renforcement des capacités dans les pays en développement doit être axée sur les principes suivants : - la participation des bénéficiaires de l'aide au choix des objectifs prioritaires de développement et des méthodes nécessaires pour atteindre ceux-ci, l'appropriation étant à cet égard conçue comme un élément central devant permettre aux bénéficiaires d'êtres eux-mêmes responsables de ce choix; - la fixation d'objectifs qualitatifs sous un angle pluridimensionnel englobant les différents niveaux et les divers acteurs de la société; - la continuité et la durabilité du processus de développement; - l'échange d'expériences entre les communautés locales, les ONG du sud, les autorités locales et les entités étatiques des pays en développement. Enfin, le Parlement, invite la Commission à élaborer une communication sur le renforcement des capacités et le rôle dévolu à cette notion dans le cadre d'un recentrage de la politique de développement en lui demandant de mettre l'accent, dans sa communication sur la bonne gouvernance, sur la notion de renforcement des capacités.